

DELIBERATION N° 2018/221

Autorisant le maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché pour l'acquisition d'un camion grappin, ainsi que ses avenants éventuels.

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 13 juin 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération n° 2017/481 portant approbation du budget de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018, budget principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/38 du 24 avril 2018,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 1<sup>er</sup> juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres et signer le marché de fourniture relatif à l'acquisition d'un camion grappin, ainsi que ses avenants éventuels dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique dudit contrat.

ARTICLE 2 /

La dépense correspondante est estimée à 28 000 000 F TTC.

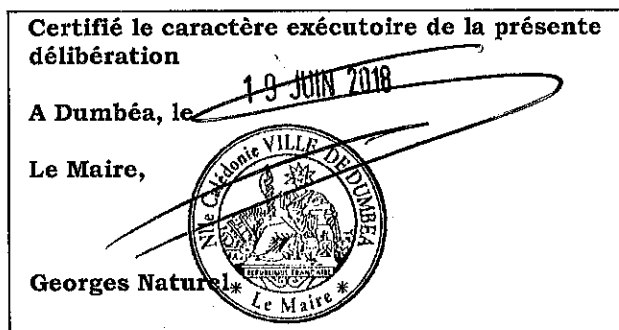
Cette dépense sera imputée sur le budget annexe Déchets de la Ville de Dumbéa, section d'investissement sur le programme 18002D « acquisition camion grappin ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.




DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Georges Naturel \* Le Maire \*



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DST	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1